



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 36583

Texte de la question

M Jacques Roux attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la situation difficile, souvent insoluble, dans laquelle se trouvent les jeunes gens atteints de surdite profonde qui desirent acceder a l'enseignement superieur. Plusieurs solutions sont possibles, la meilleure etant que toutes les universites soient dotees d'interpretes en langue des signes francaise. La penurie d'interpretes, l'absence d'un corps d'interpretes d'Etat ne permettent pas d'envisager dans l'immediat cette solution. Par contre, un premier pas important serait franchi par la creation d'une universite pour sourds (cela existe ailleurs) pour les deux premieres annees d'enseignement superieur. La suite des etudes serait assuree par integration dans une universite normale avec possibilite d'interpretariat en LSF Il lui demande quelle est sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Roux Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36583

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 675